

COMMUNE D'UCCLE
Monsieur M. COOLS
Echevin de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
1180 UCCLÉ

V/Réf. : U12//F°327
N/Réf. : AVL/ah/UCL-2.298/s525
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 13/09/2012

Monsieur l'Echevin,

Objet : UCCLÉ. Avenue Vanderaeye, 106. Demande de permis d'urbanisme portant sur la régularisation d'une véranda en façade arrière.
(Correspondant : M. V. Picalausa)

Suite à votre courrier du 14 mai 2012 concernant l'objet susmentionné, et après un premier examen du projet, en séance du 30 mai 2012, la C.R.M.S. avait émis de nettes réserves sur la régularisation de la véranda existante en façade arrière de la maison concernée.

Cet avis était motivé par l'effet préjudiciable de la construction sur les biens classés situés à proximité et son expression inadaptée aux caractéristiques de la maison et des jardins environnants. La construction de la maison résulte, en effet, du lotissement de la propriété Sèthe, maison due à Henry van de Velde ; elle est également située en bordure du Bloemenwerf, maison personnelle de l'architecte.

Suite à cet avis ainsi qu'aux remarques formulées par la Commune (Commission de concertation), les propriétaires nous ont adressé, le 3 septembre dernier, des nouvelles esquisses relatives à ce projet (documents datés du 24/08/12, joints en annexe). En séance du 12 septembre 2012, ce dossier a fait l'objet d'un nouvel examen par la CRMS qui s'est prononcée comme suit.

Le projet, tel qu'il a été adapté, prévoit une amélioration significative qui consiste à fermer le mur mitoyen et à adapter, voire remplacer, les menuiseries existantes. Par rapport aux différentes variantes qui sont proposées, il est conseillé d'opter pour la réalisation d'une véranda sur murets bas et d'équiper les parties ouvrantes de panneaux d'allèges (traiter les menuiseries dans une couleur foncée). Le mitoyen devrait être réalisé en maçonnerie de briques ; la mise en œuvre d'un vitrage opaque est déconseillé à cet endroit.

En conclusion, la CRMS estime que la demande de régularisation peut être acceptée sous réserve de l'adapter adéquatement selon les remarques énoncées ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. : M. S. PLOMPEN (+ annexes)
A.A.T.L. – D.U. : M. M. BRIARD (+ annexes)
Mme Marie-Hélène Senden, mhsenden@hotmail.com
Maître Ilse Banmeyer, notaire ilse.banmeyer@skynet.be